Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026025-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 17
Procurations – 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme JEAN Florence a donné procuration à M. LE COUTURIER Arnaud et Mme LE FORBAN Roselyne a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Madame Ophélie HERRAULT

Délibération 2026-025 / Fonction publique – Contractuels

Objet : Autorisation de recrutement de personnel communal

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique. Le recours à des agents contractuel est autorisé pour répondre à des besoins temporaires dans des cas limitativement énumérés. Il est possible de remplacer un agent public momentanément indisponible (disponibilité, détachement, congé maladie…) ou autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel, pour assurer la continuité du service.

Monsieur le Maire propose que les recrutements se fassent sur les grades suivants avec les niveaux de régime indemnitaire indiqués :

- 1er échelon du grade d'Adjoint administratif territorial avec un régime indemnitaire de 225 € Brut mensuel

- 1er échelon du grade d'Adjoint technique territorial avec un régime indemnitaire de 225 € Brut mensuel

- 1er échelon du grade d'Adjoint territorial d'animation avec un régime indemnitaire de 225 € Brut mensuel

- 1er échelon du grade d'Adjoint territorial du patrimoine avec un régime indemnitaire de 225 € Brut mensuel

Il précise que le montant mensuel du régime indemnitaire est défini pour un agent à temps complet. Ce montant sera proratisé en cas de recrutement sur un emploi permanent à temps non complet. Le contrat est conclu pour une durée déterminée et peut être renouvelé par décision expresse dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public à remplacer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter du personnel contractuel dans les conditions susmentionnées.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Ophélie HERRAULT
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026025-DE